



Mieux Comprendre l'Espace

GéoVision

**Revue du Laboratoire Africain de
Démographie et des Dynamiques Spatiales**

Département de Géographie -Université Alassane Ouattara



Vol.2, N°003, Décembre 2020 ISSN: 2707-0395

République de Côte d'Ivoire

BP V18 Bouaké 01

Téléphone: (+225) 07 06 91 71/ 03 59 34 32/ 05 05 84 01

Courriel: revuegeovision@gmail.com

Site Internet: www.laboraddys.com

Administration de la revue

Directeur de publication : Dr. MOUSSA Diakité, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Rédacteur en chef : Dr. LOUKOU Alain François, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Rédacteur en chef adjoint : Dr. ZAH Bi Tozan, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Secrétariat de rédaction Dr. LOUKOU Alain François, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr. ZAH Bi Tozan, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr. SORO Nabegue, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr. DIARRASSOUBA Bazoumana, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr. DOHO Bi Tchan André, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr. DJAH Armand Josué, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr. KOFFI Kan Émile, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr. ETTIEN Dadjia Zenobe, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Comité scientifique et de lecture

Pr. BÉCHI Grah Félix, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

PhD : Inocent MOYO, University of Zululand (Afrique du Sud) / Président de la Commission des études africaines de l'Union Géographique Internationale (UGI)

Pr. AFFOU Yapi Simplicie, Université Félix Houphouët Boigny Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

Pr. ALOKO N'guessan Jérôme, Université Félix Houphouët Boigny Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

Pr. ASSI-KAUDJHIS Joseph P., Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr. BIGOT Sylvain, Université Grenoble Alpes (France)

Professor J.A. BINNS, Géographe, University of Otago (Nouvelle-Zélande)

Pr. BOUBOU Aldiouma, Université Gaston Berger (Sénégal)

Pr. BROU Yao Télésphore, Université de La Réunion (La Réunion-France)

Pr. Momar DIONGUE, Université Cheick Anta Diop (Dakar-Sénégal)

Pr. Emmanuel EVENO, Université Toulouse 2 (France)

Pr. KOFFI Brou Émile, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr. KONÉ Issiaka, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr. Nathalie LEMARCHAND, Université Paris 8 (France)

Pr. Pape SAKHO, Université Cheick Anta Diop, (Dakar-Sénégal)

SOKEMAWU Koudzo Yves, Université de Lomé (Togo)

Dr. Ibrahim SYLLA, MC Université Cheick Anta Diop, (Dakar-Sénégal)

Dr. MOUSSA Diakité, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr. LOUKOU Alain François, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr. VEI Kpan Noel, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr. ZAH Bi Tozan, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr. DIOMANDÉ Béh Ibrahim, MC, Université Alassane Ouattara (Bouaké- Côte d'Ivoire)

Instructions aux auteurs

Dans le souci d'uniformiser la rédaction des communications, les auteurs doivent se référer aux normes du Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et Sciences Humaines/CAMES. En effet, le texte doit comporter un titre (Times New Roman, taille 12, Lettres capitales, Gras), les Prénom(s) et NOM de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache, l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (250 mots), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats. Le manuscrit doit respecter la structure d'un texte scientifique comportant : Introduction (Problématique ; Hypothèse compris) ; Approche méthodologique ; Résultats et Analyse ; Discussion ; Conclusion ; Références bibliographiques. Le volume du manuscrit ne doit pas excéder 15 pages, illustrations comprises. Les textes proposés doivent être saisis à l'interligne 1, Times New Roman, taille 11.

1. Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante : 1. Premier niveau (Times New Roman, Taille de police 12, gras) ; 1.1. Deuxième niveau (Times New Roman, Taille de police 12, gras, italique) ; 1.2.1. Troisième niveau (Times New Roman, Taille de police 11, gras, italique).

2. Les illustrations : les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré ; taille de police 11, gras). La source (centrée) est indiquée en dessous de l'élément d'illustration (Taille de police 10). Ces éléments d'illustration doivent être annoncés, insérés puis commentés dans le corps du texte.

3. Notes et références : 3.1. Éviter les références de bas de pages ; 3.2. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit : -Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées. Exemple : (D. MOUSSA, 2018, p. 10) ; -Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées). Exemple : D. MOUSSA (2018, p. 10).

4. La bibliographie : elle doit comporter : le nom et le (les) prénom (s) de (des) auteur(s) entièrement écrits, l'année de publication de l'ouvrage, le titre, le lieu d'édition, la maison d'édition et le nombre de pages de l'ouvrage. Elle peut prendre diverses formes suivant le cas :

- pour un article : LOUKOU Alain François, 2012, « La diffusion globale de l'Internet en Côte d'Ivoire. Évaluation à partir du modèle de Larry Press », in *Netcom*, vol. 19, n°1-2, pp. 23-42.

- pour un ouvrage : HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, *Développement, aménagement, régionalisation en Côte d'Ivoire*, EDUCI, Abidjan, 364 p.

- un chapitre d'ouvrage collectif: CHATRIOT Alain, 2008, « Les instances consultatives de la politique économique et sociale », in Morin, Gilles, Richard, Gilles (dir.), *Les deux France du Front populaire*, Paris, L'Harmattan, « Des poings et des roses », pp. 255-266.

- pour les mémoires et les thèses : DIARRASSOUBA Bazoumana, 2013, *Dynamique territoriale des collectivités locales et gestion de l'environnement dans le département de Tiassalé*, Thèse de Doctorat unique, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, 489 p.

- pour un chapitre des actes des ateliers, séminaires, conférences et colloque : BECHI Grah Felix, DIOMANDE Beh Ibrahim et GBALOU De Sahi Junior, 2019, Projection de la variabilité climatique à l'horizon 2050 dans le district de la vallée du Bandama, Acte du colloque international sur « *Dynamique des milieux anthropisés et gouvernance spatiale en Afrique subsaharienne depuis les indépendances* » 11-13 juin 2019, Bouaké, Côte d'Ivoire, pp. 72-88

- Pour les documents électroniques : INS, 2010, *Enquête sur le travail des enfants en Côte d'Ivoire*. Disponible à : http://www.ins.ci/n/documents/travail_enfant/Rapport%202008-ENV%202008.pdf, consulté le 12 avril 2019, 80 p.

Éditorial

Comme intelligence de l'espace et savoir stratégique au service de tous, la géographie œuvre constamment à une meilleure compréhension du monde à partir de ses approches et ses méthodes, en recourant aux meilleurs outils de chaque époque. Pour les temps modernes, elle le fait à l'aide des technologies les plus avancées (ordinateurs, technologies géospatiales, à savoir les SIG, la télédétection, le GPS, les drones, etc.) fournissant des données de haute précision sur la localisation, les objets et les phénomènes. Dans cette quête, les dynamiques multiformes que subissent les espaces, du fait principalement des activités humaines, offrent en permanence aux géographes ainsi qu'à d'autres scientifiques des perspectives renouvelées dans l'appréciation approfondie des changements opérés ici et là. Ainsi, la ruralité, l'urbanisation, l'industrialisation, les mouvements migratoires de populations, le changement climatique, la déforestation, la dégradation de l'environnement, la mondialisation, etc. sont autant de processus et de dynamiques qui modifient nos perceptions et vécus de l'espace. Beaucoup plus récemment, la transformation numérique et ses enjeux sociaux et spatiaux ont engendré de nouvelles formes de territorialité et de mobilité jusque-là inconnues, ou renforcé celles qui existaient au préalable. Les logiques sociales, économiques et technologiques produisant ces processus démographiques et ces dynamiques spatiales ont toujours constitué un axe structurant de la pensée et de la vision géographique. Mais, de plus en plus, les sciences connexes (sciences sociales, sciences économiques, sciences de la nature, etc.) s'intéressent elles aussi à l'analyse de ces dynamiques, contribuant ainsi à l'enrichissement de la réflexion sur ces problématiques. Dans cette perspective, la revue GéoVision qui appelle à observer attentivement le monde en vue de mieux en comprendre les évolutions, offre aux chercheurs intéressés par ces dynamiques, un cadre idéal de réflexions et d'analyses pour la production d'articles originaux. Résolument multidisciplinaire, elle publie donc, outre des travaux géographiques et démographiques, des travaux provenant d'autres disciplines des sciences humaines et naturelles. GéoVision est éditée sous les auspices de la Commission des Études Africaines de l'Union Géographique Internationale (UGI), une instance spécialement créée par l'UGI pour promouvoir le débat académique et scientifique sur les enjeux, les défis et les problèmes spécifiques de développement à l'Afrique. La revue est semestrielle, et paraît donc deux fois par an.

Bouaké, le 16 Septembre 2019

La rédaction

AVERTISSEMENT

Le contenu des publications n'engage que leurs auteurs. La revue GéoVision ne peut, par conséquent, être tenue responsable de l'usage qui pourrait en être fait.

SOMMAIRE

NIAMEY À L'HEURE DU COVID-19. LE QUOTIDIEN À L'ÉPREUVE: ABDOU YONLIHINZA Issa¹ , YAYE SAIDOU Hadiara² , BOUBACAR AKALI Haoua³ , MOTCHO Kokou Henri⁴	9
GESTION DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 : LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE COMME LEVIER DE RÉPONSE ET DE MAINTIEN DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES A LA FRONTIÈRE IVOIRO-BURKINABÉ: SOMA Assonsi	22
INEGALITÉS SEXUELLES DE SCOLARISATION DANS LE NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE : TANOAH Ané Landry¹ et KAFANDO Benoit²	35
ENJEUX ET DEFIS DE LA GOUVERNANCE FONCIERE DANS LA COMMUNE DE SEME-PODJI (SUD-BENIN) : TOGNON Mivossin Philippe¹ ; AHODO-OUNSOU Nadohou Alodédji Richard² , TOHOZIN Antoine Yves³	47
ACCROISSEMENT DEMOGRAPHIQUE ET EXTENSION SPATIALE DE LA COMMUNE I DU DISTRICT DE BAMAKO : KONATE T. Ibrahim	62
BABBAN TAPKI, UN ARRONDISSEMENT COMMUNAL SOUS INTEGRE A LA VILLE DE ZINDER : DIANOSTIC ET PERCEPTIONS SPATIALES : ADAMOU Abdoulaye¹ ; ABDOU Harou² et KAILOU DJIBO Abdou³	79
EXTENSION URBAINE ET ACCES A LA TERRE AGRICOLE DANS LA VILLE DE SAKETE AU BENIN : KOMBIENI M'Bouaré Frédéric¹ et SABI YO BONI Azizou²	95
DYNAMIQUE FONCIERE ET ACCES A LA TERRE DANS LE DEPARTEMENT DE KANTCHE AU NIGER : MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou¹ ; CANTORRIGI Nicola Luca² et SOULEY Kabirou³	107
MODES D'ACCÈS AU LOGEMENT ET DÉVELOPPEMENT URBAIN DE L'AGGLOMÉRATION DE COTONOU (BÉNIN) : CHABI Moïse¹ et ADEGBINNI Adéothy²	119
LES ACTIVITES ARTISANALES DANS LE DYNAMISME SOCIO-ÉCONOMIQUE ET SPATIAL À MARCORY ZONE 4: WADJA Jean-Bérenger¹ et YAO Koffi Bertrand²	132
EXPLOITATION AURIFÈRE ET RISQUE D'INSECURITÉ ALIMENTAIRE DANS LA SOUS-PREFECTURE DE HIRÉ (CÔTE D'IVOIRE) : KOUASSI Kobenan Christian Venance¹ ; GUY Matthieu Ettien Afforo² ; ASSUE Yao Jean-Aimé³ et KOFFI Brou Émile⁴	143
HISTORIQUE DU RAPPORT ENTRE CHANGEMENT CLIMATIQUE, INSECURITE ALIMENTAIRE ET LA FLAMBEE DES PRIX CEREALIERES SUR LES MARCHES DE BANDE SUD DU NIGER : ISSA Issoufou¹ et OUMAROU Issoufou²	158
EFFETS DES INTRANTS AGRICOLES BIOCHIMIQUES SUR LES SOLS ET LES FÉCULENTS DANS LA COMMUNE DE DJAKOTOMEY166 EDOUVOH Charlot Mianikpo¹ et FANGNON Bernard²	166
PALMIER Á HUILE : RICHESSE CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE DE ZAGNANADO AU BÉNIN : KOUARO Ouassa Monique¹ et MONRA Abdoulaye Benon²	172

CARTOGRAPHIE DU TRACE DES COULOIRS DE TRANSHUMANCE DANS LA COMMUNE DE ZAGNANADO AU BENIN : AGBON Apollinaire Cyriaque¹; TCHIBOZO A.M. Éric²; AZONDAHO Arnaud Samuel³ et CHAFFRA Sylvestre Abiola⁴	185
DYNAMIQUE SPATIO-TEMPORELLE DES FEUX DE BROUSSE DANS LES MILIEUX DE SAVANES DE LA COTE D'IVOIRE DE 2001 A 2019 : KONE Moussa¹ et MAIGA Saly Ramata²	200
RICHESSE FLORISTIQUE ET IMPORTANCE SOCIO-ENVIRONNEMENTALE DES ADVENTICES DES CULTURES CEREALIERES EN PAYS KABYE (NORD-TOGO) : BOUKPESSI Tchaa	215
DIVERSITÉ FLORISTIQUE ET ETHNOBOTANIQUE DES PLANTES SAUVAGES COMESTIBLES DANS LA PRÉFECTURE D'ASSOLI (CENTRE-TOGO) : ALASSANE Abdourazakou	229
ETUDES DES EXPERIENCES DU PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (PGRN) DE 1993-1998 EN MATIERE DE CONSERVATION DES EAUX ET DES SOLS DANS LE CERCLE DE KAYES : CAS DE BONGOUROU, DIAKALEL, DINGUIRALOGO ET TAFASSIRGA : SOUMARE Abdramane Sadio	243
FLECHE D'AGAMADIN LOULOU MIN SUR LE LITTORAL BENINOIS, UN ECOSYSTEME FRAGILE SOUS PRESSION URBAINE : MAKPONSE Makpondéou ,	258
CARACTÉRISTIQUES ACTUELLES ET FONCTIONS DES PLANTATIONS EN ALIGNEMENT À DAKAR (SÉNÉGAL) : DEME Mamoudou¹ ; BADIANE Sidia Diaouma² et THIAW Diatou³	278
IMPORTANCE SOCIETALE DES HERITAGES GEOMORPHOLOGIQUES DANS LE BASSIN DE L'ANIE (CENTRE-TOGO) : KABISSA Massama-Esso¹, KOLGMA Kolgma-Waye Jonas² et GNONGBO Tak Youssif³	290
ADAPTATION DES PRODUCTEURS AGRICOLES AUX RISQUES CLIMATIQUES DANS LE DOUBLET NATITINGOU-TOUCOUNTOUNA : ADOUVO Carin Narcisse¹, YABI Ibouma² et OGOUWALE Euloge²	303
PRATIQUES PAYSANNES DES COMMUNAUTES RIVERAINES DE LA FORET CLASSEE DE LA KERAN AU NORD-TOGO ET IMPACT SUR LA DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL : ALEME Aniko¹, KOUMOI Zakariyao², SOUSSOU Tatongueba³	316
CARTOGRAPHIE DE LA VULNERABILITE DES AQUIFERES A LA POLLUTION PAR LE MODELE DRASTIC-SIG : CAS DU BASSIN VERSANT DU LAC DEM (BURKINA FASO) : OUÉDRAOGO Blaise¹, GANSAONRE Raogo Noel², SAWADOGO Ibrahim³	333
IMPLICATIONS SOCIO-SPATIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ÉGRENAGE DU COTON À PEHUNCO AU BÉNIN : QUELLES RESPONSABILITÉS SOCIÉTALES POUR L'ENTREPRISE ET L'ACTEUR PUBLIC ? : ALE Agbachi Georges	355
IMPACTS DES VARIABILITES HYDRO-PLUVIOMETRIQUES SUR L'APPROVISIONNEMENT OPTIMAL DE L'EAU POTABLE DANS LA REGION DU BELIER (CENTRE DE LA CÔTE	

D'IVOIRE) : DIOMANDÉ Bèh Ibrahim¹ ; KANGA Kouakou Hermann Michel² et YAO Kouakou Pacôme³	365
CARTOGRAPHIE DES LINEAMENTS POUR LA RECHERCHE GEOLOGIQUE ET MINIERE DANS LE DEGRE CARRE DE KOUDOUGOU : SIRIMA B. Abdoulaye¹ , SOME Yélézouomin Stéphane Corentin^{2,1} , YAMEOGO Augustin² , Dapola Evariste Constant DA¹	378
PARAMETRES TOPOCLIMATIQUES ET DYNAMIQUE DES INONDATIONS DANS LA VILLE DE MAN (CÔTE D'IVOIRE) : SORO Nambégué¹ , KOUAKOU Kikoun Brice-Yves²	394
APPORT DES ÉMIGRÉS AGRICOLES DANS LA MUTATION SOCIO-ÉCONOMIQUE ET SPATIALE DU TCHEWI DANS LE DÉPARTEMENT DE TIÉBISSOU (CÔTE D'IVOIRE) : KOFFI Kouassi¹ et ALOKO N'Guessan Jérôme²	405
RÉSEAU ROUTIER ET PERFORMANCE DES SERVICES DE TRANSPORT DANS LA COMMUNE DE LALO AU BÉNIN : HOUINSOU Tognidé Auguste¹ et NASSIHOUNDE Cocou Blaise²	419
ÉMERGENCE DES TIC ET PÉRÉNNITÉ DES PHOTOGRAPHES PROFESSIONNELS DANS LES ARRONDISSEMENTS D'ABOMEY-CALAVI ET DE GODOMEY (COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI, BÉNIN) : KOMBIENI A. Hervé	432

GESTION DE LA PANDEMIE DE COVID-19 : LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE COMME LEVIER DE RÉPONSE ET DE MAINTIEN DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES A LA FRONTIÈRE IVOIRO-BURKINABÉ

SOMA Assonsi

Assistant, Laboratoire Dynamique des Espaces et Sociétés (LDES), Département de Géographie, Université Joseph KI-ZERBO de Ouagadougou, Burkina Faso, E-mail : somaas78@yahoo.fr

Résumé

Suite à la pandémie de COVID-19, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays du monde, ont pris des mesures diverses de restrictions liées à la circulation transfrontalière notamment la fermeture des frontières. Ces mesures, prises à l'échelle des pays, ne sont pas sans conséquences sur la mobilité des personnes et surtout sur les activités économiques transfrontalières.

L'objectif principal de l'étude est de cerner l'apport de la coopération transfrontalière comme levier de gestion de la pandémie de la COVID-19 et de relance des activités économiques entre les deux pays à partir des villes frontalières de Niangoloko et Ouangolodougou.

L'analyse part du postulat selon lequel la mise en œuvre de stratégies sanitaires et économiques conjointes dans le cadre de la coopération transfrontalière constitue une solution alternative visant un équilibre entre la réduction de la propagation du virus et le déroulement pérenne des activités économiques transfrontalières.

La démarche méthodologique est axée sur une revue de littérature, une collecte de données primaires à travers des enquêtes et des entrevues auprès de différents acteurs de part et d'autre des frontières et des observations directes sur le terrain, appuyées de prises de photographies.

Les résultats de l'analyse montrent que les mesures barrières imposées pour empêcher la propagation du virus entre les deux pays sont diversement appréciées par les acteurs des activités économiques transfrontalières. Aussi la coopération transfrontalière est-elle perçue comme une panacée de lutte contre la pandémie et de relance des activités économiques transfrontalières.

Mots-clés : COVID-19, activités économiques transfrontalières, effets, coopération transfrontalière

MANAGEMENT OF THE COVID-19 PANDEMIC: CROSS-BORDER COOPERATION AS A LEVER FOR RESPONDING TO AND MAINTAINING ECONOMIC ACTIVITIES ON THE IVORIAN-BURKINABE BORDER

Abstract

In response to the COVID-19 pandemic, Burkina Faso and Côte d'Ivoire, like other countries in the world, have taken various measures to restrict cross-border traffic, including the closure of borders. These measures taken at the country level are not without consequences on the mobility of persons and especially on cross-border economic activities.

The main objective of the study is to identify the contribution of cross-border cooperation as a lever for the management of the COVID-19 pandemic and the revival of economic activities between the two countries from the border towns of Niangoloko and Ouangolodougou.

The analysis is based on the premise that the implementation of joint health and economic strategies within the framework of cross-border cooperation is an alternative solution aimed at striking a balance between reducing the spread of the virus and the sustainable development of cross-border economic activities.

The methodological approach is based on a literature review, primary data collection through surveys and interviews with various actors on either side of the borders and direct fields observations.

The results of the analysis show that the barrier measures imposed to prevent the spread of the virus between the two countries are diversely appreciated by the actors of cross-border economic activities. Cross-border cooperation is therefore perceived as a panacea for combating the pandemic and relaunching cross-border economic activities.

Keywords: COVID-19, cross-border economic activities, effects, cross-border cooperation

Introduction

Suite à la pandémie de COVID-19, les pays ouest-africains ont pris des mesures diverses de restrictions liées à la circulation transfrontalière. Ces mesures couvrent entre autres la fermeture des frontières terrestres et ferroviaires, les tests obligatoires, la désinfection des véhicules, la limitation du nombre de passagers. C'est le cas aux frontières entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.

Certes, ces réglementations ont contribué à freiner la propagation de la maladie, mais elles ont des répercussions sur les activités économiques transfrontalières qui constituent pourtant la principale source de revenus de nombreuses familles exerçant, pour la majorité, dans l'informel. Aussi, les mesures restrictives provoquent des heurts entre des passagers et des forces de l'ordre aux frontières et nécessitent parfois une intervention diplomatique. Et selon A. BOUËT et D. LABORDE (2020, p.2), une vingtaine de points de passage clandestins sont régulièrement franchis pour le transit de personnes et de marchandises, à travers des pistes, les rivières et les forêts.

Pourtant, la huitième session du Traité d'Amitié et de Coopération (TAC) entre les deux pays, tenue en 2019, a accordé un intérêt à la coopération transfrontalière dans plusieurs domaines. Alors, en pleine crise sanitaire, le renforcement de cette coopération devrait être plus ressenti. Cependant, le constat montre que la pandémie de COVID-19, dans son mode actuel de gestion transfrontalière qui consiste à refouler ou empêcher de part et d'autre, les flux et la mobilité des personnes et des biens, écorne l'intégration économique et sociale entre les deux pays notamment au niveau des frontières.

Les effets négatifs et pervers de ce mode de gestion de la pandémie sont nombreux. Ils sont plus ressentis au niveau des activités économiques notamment le commerce transfrontalier. En effet, la fermeture des frontières a entraîné l'arrêt des flux des marchandises entre les deux pays avec une forte concentration de stockage au niveau des postes douaniers et policiers de Niangoloko et de Ouangolodougou. On assiste à l'effritement des produits périssables et par conséquent à des pertes économiques pour les commerçants. Face à une telle déconvenue, certains commerçants ont développé des stratégies parallèles illégales pour faire transiter leurs marchandises, ce qui les expose encore à d'autres risques. Par ailleurs, un autre effet pervers constaté est la forte concentration humaine des passagers bloqués de part et d'autre des frontières, toute situation qui les rend vulnérables à la pandémie de COVID-19.

La question principale de l'étude se pose ainsi : en quoi la coopération transfrontalière entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso peut-elle être une panacée face à la propagation de la pandémie de COVID-19 et pour la relance des activités économiques notamment au niveau des villes frontalières de Niangoloko au Burkina Faso et de Ouangolodougou en Côte d'Ivoire ?

L'objectif principal de l'étude est de cerner l'apport de la coopération transfrontalière comme levier de gestion de la pandémie de COVID-19 et de relance des activités économiques entre les deux pays à partir des villes frontalières de Niangoloko et Ouangolodougou.

L'étude part du postulat selon lequel la mise en œuvre de stratégies sanitaires et économiques conjointes constitue une solution alternative visant un équilibre entre la réduction de la propagation du coronavirus et le déroulement pérenne des activités économiques transfrontalières.

Après la présentation de la zone d'étude et de la démarche méthodologique, l'analyse s'articule autour des deux points majeurs suivants : (i) résultats de l'étude, (ii) discussion des résultats.

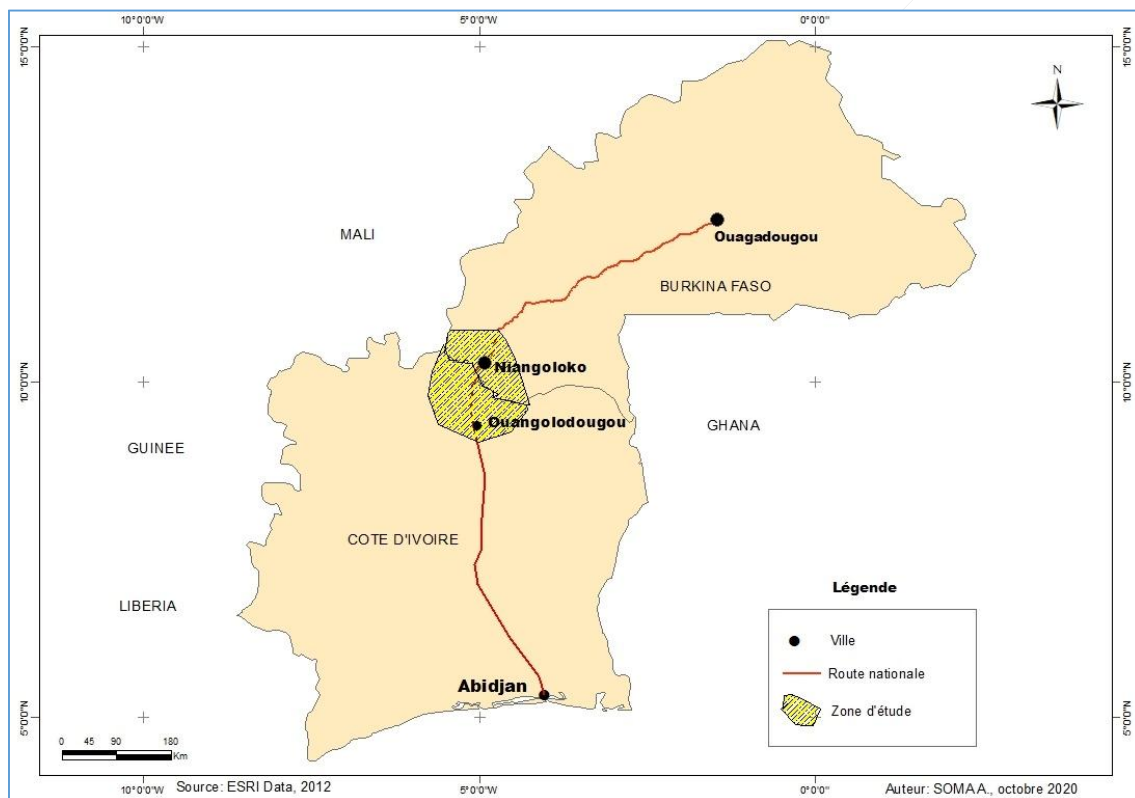
1. Zone d'étude et méthode d'analyse

L'étude porte sur l'analyse de la coopération transfrontalière comme levier de gestion de la pandémie de COVID-19 et de relance des activités économiques entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Ces deux pays partagent 620 km de frontières et 06 postes frontaliers dont 03 postes douaniers et 03 postes policiers. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM, 2016, p. 18) qui s'appuie sur les données de la Direction de la police des frontières, les flux migratoires incorporant les entrées et les sorties entre les deux pays sont estimés à 821 529 Hommes, représentant 34,31% des flux migratoires avec d'autres pays de la sous-région.

Pour une meilleure appréhension de la problématique de l'étude, le choix est fait de partir des villes frontalières de Niangoloko (au Burkina Faso) et de Ouangolodougou (en Côte d'Ivoire) qui abritent des postes douaniers et policiers terrestres et ferroviaires. En effet, ces deux villes constituent le cordon de la circulation transfrontalière des personnes et des marchandises entre les deux pays.

La carte suivante présente la situation géographique des deux villes.

Carte n°1 : Localisation de la zone d'étude



La démarche méthodologique de l'étude est axée sur trois rubriques majeures : d'abord, une revue de littérature a été faite à travers la recherche documentaire, ce qui a permis la collecte des données secondaires sur le champ d'étude ; ensuite, une collecte des données primaires a été effectuée à travers des enquêtes menées à partir d'un questionnaire et des entretiens auprès de différents acteurs de part et d'autre des frontières; enfin, des observations directes sur le terrain et des prises de photographies pour mieux illustrer les conditions d'exercice des activités économiques transfrontalières par les acteurs économiques ont été faites.

Au regard des difficultés de maîtrise de la dynamique des flux des personnes, un échantillon démographique a été choisi de façon aléatoire pour les enquêtes et les entretiens. Il a porté sur 300

personnes dont 200 à Niangoloko et 100 à Ouangolodougou. Les catégories de personnes ciblées à cet effet sont au nombre de trois à savoir les acteurs exerçant des activités économiques transfrontalières, (hommes, femmes), soit 270 personnes, les autorités douanières et policières, soit 20 personnes et les acteurs de la santé transfrontalière, soit 10 personnes.

Les données collectées ont été traitées à l'aide du logiciel MS Excel pour la production des statistiques et des illustrations graphiques. Quant à la spatialisation de la zone d'étude, la représentation cartographique a été faite à travers un logiciel de système d'information géographique (SIG) sur fond de carte de la société Environmental Systems Research Institute (ESRI).

2. Résultats de l'étude et analyse

L'étude a abouti à différents résultats selon l'angle de vue du questionnement et de l'analyse.

2.1. Mesures restrictives prises face à la COVID-19 par les deux pays

Pour freiner la chaîne de transmission transfrontalière de la COVID-19, les gouvernements du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire ont respectivement pris, en plus des mesures barrières conventionnelles, un certain nombre de dispositions internes de prévention de la propagation de la pandémie.

Sur le territoire national burkinabè, les mesures prises sont entre autres, le confinement des populations, l'interdiction de tout regroupement de plus de 50 personnes, l'instauration d'un couvre-feu à l'exception des personnels sous astreintes, l'application stricte des mesures d'hygiène dans tous les lieux publics et privés (port de cache-nez, lavage des mains), la fermeture des établissements d'enseignement, des débits de boissons, des restaurants, des salles de cinéma, de jeux et de spectacles, des marchés. Au-delà du territoire national, il a été décidé la fermeture des aéroports de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso sauf pour les vols commerciaux, la fermeture des frontières terrestres et ferroviaires avec les pays voisins pour les voyageurs. Seuls les transports de marchandises sont autorisés à passer mais sont soumis à des contrôles très stricts (Ministère de la santé du Burkina Faso, 2020, p. 20).

Les actions stratégiques visées dans le plan de riposte sont, entre autres, le renforcement des capacités des intervenants dans la surveillance des points d'entrée, les investigations des cas et leur prise en charge, le suivi des contacts de COVID-19, la communication efficace sur les risques, la promotion de la recherche sur la pandémie, le renforcement de la coordination pour la préparation et la riposte à la pandémie (Ministère de la santé du Burkina Faso, 2020, p. 26). L'objectif général visé à travers ces mesures et actions est d'améliorer les capacités du Burkina Faso dans la préparation et la riposte à la pandémie de COVID-19 en vue d'une interruption de la chaîne de propagation du virus et de la réduction des décès. Le coût total de mise en œuvre du plan de riposte contre la COVID-19 s'élève à 117 990 426 041 FCFA (Ministère de la santé du Burkina Faso, 2020, p.45).

En Côte d'Ivoire, plusieurs actions ont été entreprises par le gouvernement dès le déclenchement de la pandémie. Il s'agit notamment de la mise en place d'un comité de crise, de la sensibilisation et la diffusion de mesures préventives, de l'élaboration d'un plan d'urgence de riposte, de la détection systématique des cas suspects des voyageurs en provenance des pays touchés par la pandémie, de la quarantaine ou du confinement et de la prise en charge des cas confirmés. Au-delà de ces actions, d'autres mesures ayant pour objectif d'endiguer la propagation de l'épidémie sur le territoire national ont été prises. Il s'agit entre autres, de la suspension de l'entrée en Côte d'Ivoire des voyageurs non ivoiriens en provenance des pays ayant plus de 100 cas confirmés de maladie à coronavirus, du renforcement du contrôle sanitaire aux frontières aériennes, maritimes et terrestres, de la mise en quarantaine des cas suspects et des contacts des malades dans les centres réquisitionnés par l'État, de la suspension de tous les événements sportifs et culturels nationaux et internationaux, de l'ouverture de sites complémentaires équipés de prise en charge, du renforcement de la sécurité sanitaire des agents des forces de défense et de sécurité, des agents des zones aéroportuaires et de la plateforme portuaire (Ministère ivoirien du budget et du portefeuille de l'Etat, 2020, p. 2). La vision du plan de riposte est de disposer d'un système de santé performant ayant un dispositif sanitaire adéquat pour lutter de manière efficace et intégrée contre la COVID-19 afin de limiter sa propagation, dépister et traiter les cas. Cette vision s'appuie sur les principes suivants : la précaution, les prestations de santé de qualité optimale, intégrées, continues et rationnelles, la participation communautaire et la discipline (Ministère

ivoirien du budget et du portefeuille de l'Etat, 2020, p. 4). Le budget du plan de riposte s'élève à 95 880 020 628 FCFA (Ministère du budget et du portefeuille de l'Etat, mars 2020, p. 12).

Une analyse croisée laisse entrevoir que très peu d'actions opérationnelles sont prises pour mieux assurer la gestion de la pandémie au niveau des frontières. Aussi, aucune action n'est envisagée en termes de coopération transfrontalière de gestion ou de lutte contre la COVID-19. C'est dire que les actions prises sont isolées et ne tiennent pas compte de l'intégration économique et sociale des communautés frontalières et de la mobilité des commerçants exerçant dans l'importation et l'exportation des produits.

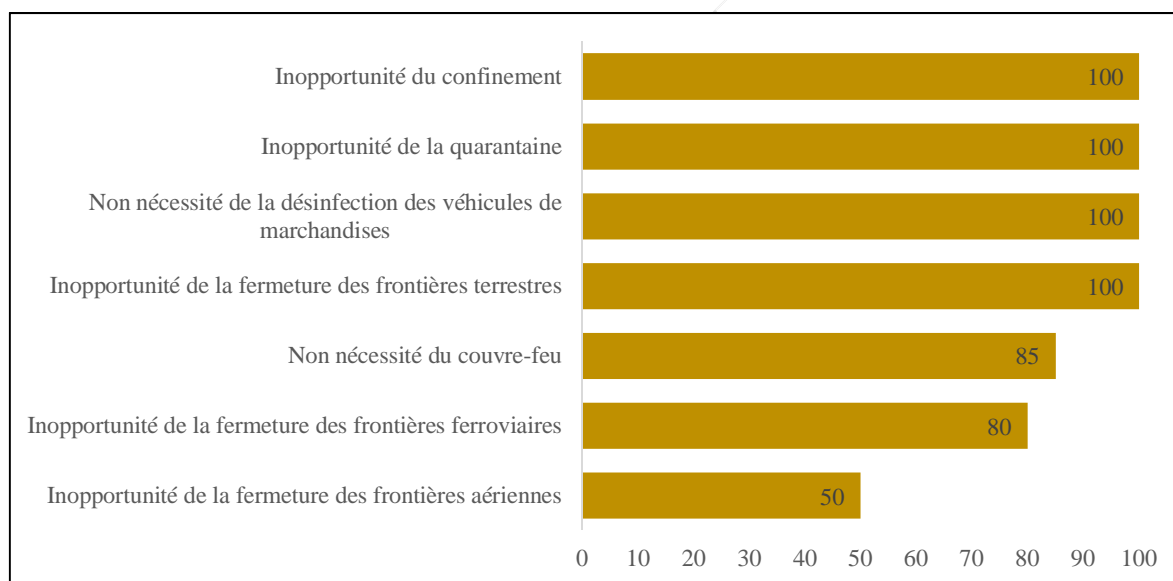
2.2. Perception et effets de l'application des mesures restrictives sur les activités économiques transfrontalières

Les mesures barrières liées à la fermeture des frontières imposées pour empêcher la propagation du virus entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire sont diversement analysées et vécues par les acteurs intervenant dans les activités économiques transfrontalières. Il s'agit, d'une part, de l'appréciation globale de ces mesures et d'autre part, des conséquences de ces mesures sur les activités.

2.3. Appréhension de l'application des mesures restrictives sur les activités économiques transfrontalières

S'agissant de l'appréciation des mesures restrictives prises, la perception des personnes enquêtées porte sur l'opportunité du confinement, de la quarantaine, de la fermeture des frontières, et la nécessité du couvre-feu, de la désinfection des véhicules de marchandises. Le graphique ci-après présente le point de vue des personnes enquêtées à cet effet.

Graphique n°1 : Perception des mesures restrictives par les acteurs du transport transfrontalier



Source : SOMA A., enquête de terrain, Août 2020

Des résultats de l'enquête, il ressort que 100% des personnes approchées jugent inopportunes, les mesures barrières liées au confinement, à la quarantaine et surtout à la fermeture des frontières terrestres et ferroviaires. Celles-ci affirment être confrontées à une situation jamais vécue. En effet, il leur est demandé de rester dans leurs pays d'origine, chez elles à domicile, sans pouvoir se déplacer pour exercer leurs activités économiques aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs pays. Or, la majorité de ces personnes disent vivre au jour le jour. Les déplacements internes et inter-pays leur permettent de « gagner leur pain » et prendre soin de leurs familles. O.B., transporteur burkinabè de marchandises, enquêté au poste frontalier de

Niangoloko, s'est exprimé ainsi : « Cela fait 15 ans que je conduis mon camion sur ce tronçon Ouagadougou-Abidjan. Je n'ai jamais assisté à la fermeture des frontières à cause d'une maladie. A mon avis, la décision des autorités crée plus de problèmes que ce qu'elles veulent éviter ». R.S., commerçante de pagnes, qui jadis, faisait la navette entre Bobo-Dioulasso au Burkina Faso et Bouaké en Côte d'Ivoire, perçoit la mise en quarantaine des villes et la fermeture des frontières terrestres comme une mesure « improductive ». En effet, pour elle, la mise en quarantaine des villes et la fermeture des frontières entraînent un arrêt des déplacements des personnes et des biens et par conséquent, une rupture des approvisionnements et du commerce des marchandises. Par ailleurs, au regard de l'obligation de l'importation et de l'exportation des produits de part et d'autre, liées aux potentialités de chaque pays, les déplacements transfrontaliers sont d'une importance très capitale.

En ce qui concerne la fermeture des frontières aériennes, cette mesure est également décriée par 50% des personnes enquêtées qui la jugent non nécessaire. Selon ces dernières, un contrôle strict des passagers au niveau des aéroports, au départ tout comme à l'arrivée à destination, suffisait largement ; ce qui aurait non seulement permis aux gens de se déplacer mais aussi de mener leurs activités économiques.

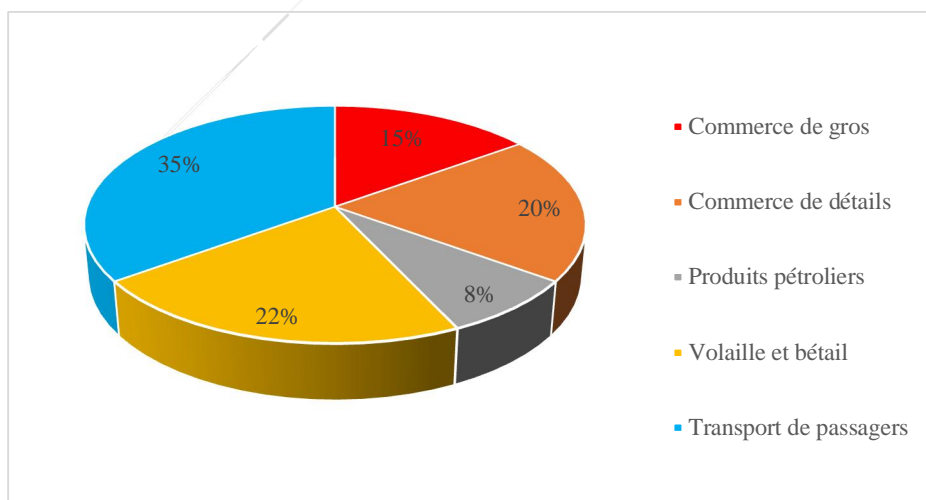
En somme, la quasi-totalité des mesures restrictives prises par les gouvernements du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire sont jugées très contraignantes, surtout financièrement, par les acteurs de l'économie transfrontalière. Les effets déjà ressentis à travers l'application de ces mesures permettent de caractériser ces contraintes.

2.4. Effets de l'application des mesures restrictives sur les activités économiques transfrontalières

Les activités économiques transfrontalières ont été en grande partie éprouvées par l'application des mesures restrictives en vue de la limitation de la propagation de la pandémie de COVID-19 entre les différents pays (PNUD, 2020, p.3). Plusieurs domaines d'activités sont touchés suite à l'application de ces mesures aux frontières du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire.

Le graphique ci-dessous présente les sous-secteurs les plus touchés selon les personnes enquêtées.

Graphique n°2 : Domaines d'activités économiques impactées par les mesures restrictives



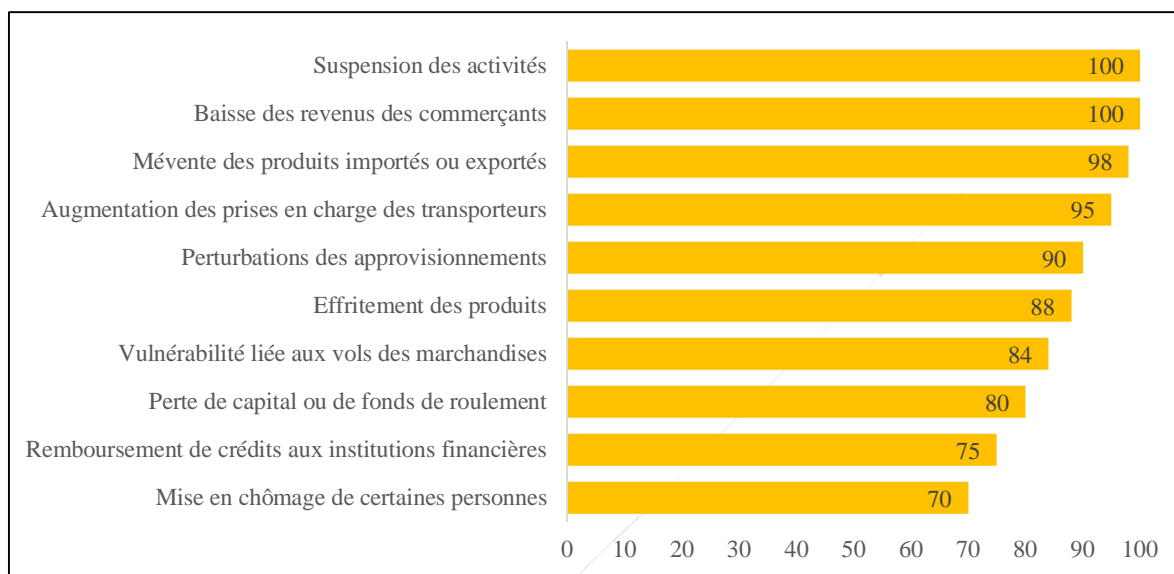
Source : SOMA A., enquête de terrain, Août 2020

Il ressort que le transport des passagers, des volailles et du bétail sur pied et le commerce de détails (import-export de pagnes, de céréales, des fruits et légumes, etc.) sont les sous-secteurs

les plus affectés par les mesures restrictives prises. Cela s'explique par le fait que ces sous-secteurs emploient de nombreuses personnes, à travers les deux pays. Le commerce de gros qui concerne entre autres, l'importation ou l'exportation des équipements électro-ménagers, les matériaux de construction, les produits cosmétiques, sont également évoqués par les personnes enquêtées.

Les effets négatifs directs notés auprès des personnes enquêtées exerçant dans ces sous-secteurs, se situent à plusieurs niveaux. Le graphique ci-dessous présente les principaux effets négatifs évoqués.

Graphique n°3 : Effets négatifs des mesures restrictives sur les activités économiques transfrontalières



Source : SOMA A., enquête de terrain, Août 2020

90 à 100% des personnes enquêtées, suivant les différentes rubriques, ont évoqué, soit la suspension de leurs activités, soit une baisse de leurs revenus habituels, soit la mévente des produits, soit l'augmentation de la prise en charge des transporteurs, soit la perturbation des approvisionnements.

La perte de capital ou l'utilisation des fonds de roulement pour d'autres fins, le remboursement de crédits contractés auprès des institutions financières, la mise en chômage sont également notés comme conséquences perverses ou connexes de l'application des mesures restrictives face à la propagation de COVID-19. On note aussi le ralentissement des activités administratives et économiques informelles connexes, comme illustré par cette planche photographique.

Planche photographique n°1 : État des lieux au poste douanier de Niangoloko



Source : Crédit photos de M. D. SOULMA, Niangoloko, août 2020

Les propos de O. R., conducteur et propriétaire d'un mini car, interviewé, illustre cette situation : « Avec la fermeture des frontières, je n'arrive plus à assurer le transport des passagers entre Niangoloko et Bouaké en Côte d'Ivoire. Je suis obligé juste de transporter seulement les marchandises des gens qui me donnent les contacts des personnes à qui je dois livrer de part et d'autre, mais ça aussi, ce n'est pas facile avec les contrôles. Avant, je pouvais faire des recettes de 60 000 à 75 000 F CFA par semaine. Mais présentement, je ne gagne que 30 000 F CFA de recettes en moyenne ».

Par ailleurs, d'autres effets négatifs pervers connexes concernent surtout le développement de parcours clandestins par certains transporteurs et commerçants à travers les pistes, les forêts ou les cours d'eau le long de la frontière. Cela n'est pas sans risque avec souvent des conséquences irréparables notamment des pertes en vie humaine. En témoigne l'arrêt de quatorze (14) individus en provenance du Burkina Faso, interpellés par la gendarmerie de Ouangolodougou, à la frontière nord de la Côte d'Ivoire sur l'axe Ouangolodougou-layoraba, pour contournement du dispositif sécuritaire et sanitaire mis en place et de cinq (05) individus en provenance du Burkina Faso par la gendarmerie ivoirienne, utilisant des pistes de contournement sur l'axe Kaouara-Kadarvougou (Agence Ivoirienne de la Presse, 2020).

Selon l'OIM (2020, p. 4), 519 voyageurs (à moto, à tricycle, à vélo, à pieds, en minibus) ayant emprunté des voies de contournement des points de passage officiels, en partance pour la Côte d'Ivoire, ont été recensés. Les points d'entrée clandestins sont Yendéré (au Burkina Faso) et Kaouara (en Côte d'Ivoire).

2.5. Perception de la coopération transfrontalière comme panacée de lutte contre la pandémie et de relance des activités économiques transfrontalières

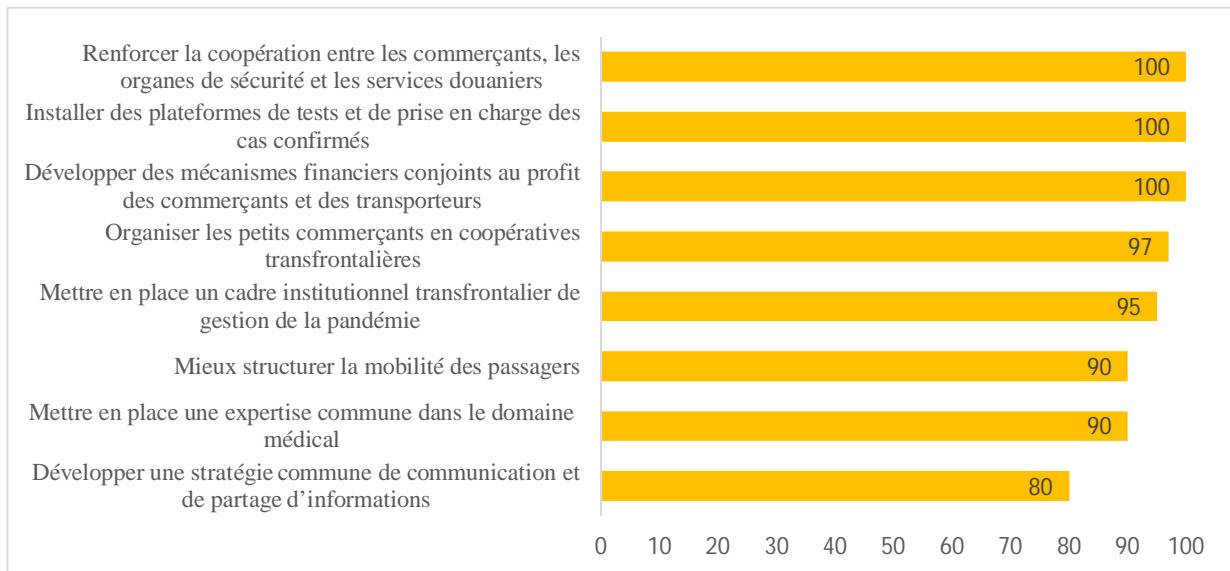
Selon le Conseil de l'Europe (2006, p. 9), la coopération transfrontalière se définit comme « les relations de voisinage qu'entretiennent les collectivités et autorités locales de part et d'autre des frontières terrestres et maritimes » au profit des communautés. Elle s'établit au sein de « bassins de vie » transfrontaliers traversés par des flux de toute nature.

Appliquée à la lutte contre la pandémie de COVID-19, l'étude part du postulat selon lequel la mise en œuvre de stratégies sanitaires et économiques conjointes entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire constitue une panacée visant un équilibre entre la réduction de la propagation de la maladie et le maintien des activités économiques transfrontalières.

Pour tester cette hypothèse, différentes rubriques ont été soumises à l'appréciation de personnes enquêtées. Celles-ci sont regroupées dans le triptyque santé-sécurité-économie. Elles portent entre autres, sur le développement d'une stratégie commune de communication et de partage d'informations, la mise en place d'une expertise commune dans le domaine médical, la structuration commune de la mobilité des passagers, la mise en place d'un cadre institutionnel transfrontalier de gestion de la pandémie. Elles portent également sur l'organisation des petits commerçants en coopératives

transfrontalières, le développement de mécanismes financiers conjoints au profit des commerçants et des transporteurs, l'installation de plateformes de tests et de prise en charge des cas confirmés de COVID-19, le renforcement de la coopération entre les commerçants, les organes de sécurité et les services douaniers. Le graphique ci-dessous présente le point de vue des personnes enquêtées sur ces différentes rubriques.

Graphique n°4 : Perception de la coopération transfrontalière face à la COVID-19



Source : SOMA A., enquête de terrain, Août 2020

Les résultats montrent que 100% des personnes enquêtées pensent que la coopération transfrontalière peut être un catalyseur de la lutte contre la propagation de la COVID-19. En cela, le renforcement de la coopération entre les commerçants, les forces de sécurité et les services douaniers aux postes frontaliers, l'installation de plateformes de diagnostics et de prise en charge des cas confirmés, le développement de mécanismes de financement conjoints au profit des acteurs de l'économie transfrontalière éprouvés, sont jugés très primordiaux.

Dans le domaine sanitaire, K. M, Infirmier au poste frontalier de Ouangolodougou interviewé, s'exprimait ainsi : « si nous voulons mieux lutter contre la propagation du coronavirus entre nos frontières, nous devons développer des mesures communes de prévention à travers la surveillance, l'installation de postes médicaux animés par un personnel de santé des deux pays. Les autorités doivent vraiment penser à cela ». S. O. Infirmier à Niangoloko, estime également que « la co-création de laboratoires aux postes frontaliers, permettra de disposer de tests rapides et renforcera la fiabilité des résultats et la prise en charge des cas confirmés ».

Dans le domaine économique, les commerçants et les transporteurs enquêtés évoquent deux vœux majeurs : d'une part, renforcer la collaboration entre eux et les forces de sécurité et les services douaniers, et d'autre part, développer des mécanismes financiers conjoints à leur profit afin de se relever des pertes dues à la fermeture des frontières. P. A. commerçante de produits cosmétiques et de pagnes, s'est ainsi prononcée à ce sujet : « la survenue du coronavirus est venue aggraver les contrôles des forces de sécurité et des douaniers qui nous fatiguaient déjà sur la route et dans les gares. Il faut que les autorités trouvent une solution à ça pour nous soulager et nous permettre d'assurer la continuité des activités commerciales et la circulation transfrontalière de nos marchandises ».

Dans le domaine sécuritaire, les personnes interviewées estiment que le renforcement du cadre institutionnel et sécuritaire transfrontalier de gestion de la pandémie est très nécessaire. Cela pourrait se faire dans le cadre du Traité d'Amitié et de Coopération (TAC) déjà institué. Aussi, cela permettra de mieux contrôler les frontières notamment les circuits informels développés par certains transporteurs

et commerçants de part et d'autre, le long de la frontière. Selon elles, les forces de l'ordre ivoiriennes et burkinabè pourront mettre en place un dispositif conjoint de veille territoriale, de mise en contact et d'échanges permanents d'information sur les flux clandestins des passagers.

3. Discussion

L'étude a abouti à des résultats qui appellent à des discussions. Il s'agit ici de faire une analyse des mesures restrictives prises face à la COVID-19 par les gouvernements du Burkina Faso et de l'Côte d'Ivoire, de la perception et des effets de l'application de ces mesures sur les activités économiques transfrontalières et la perception de la coopération transfrontalière comme panacée de lutte contre la pandémie et de relance des activités économiques transfrontalières.

En ce qui concerne la prise des mesures restrictives par chacun des deux pays, il est à noter que cela relève de « l'effet de mode » suite à la pandémie de la COVID-19 qui a obligé tous les pays du monde à en faire autant suivant les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Cependant, l'analyse croisée montre que les actions entreprises dans ce sens par le gouvernement du Burkina Faso et celui de la Côte d'Ivoire sont isolées et ne tiennent pas compte de l'intégration économique qui nécessite une mobilité quotidienne des commerçants exerçant dans l'importation et l'exportation des marchandises. L'étude montre également que très peu d'actions opérationnelles sont prises pour mieux assurer la gestion de la pandémie, en termes de coopération transfrontalière pour une meilleure gestion de la lutte contre la COVID-19. Ces résultats corroborent l'analyse faite par la Banque africaine de développement (2020, p. 9) qui note que les pays ouest-africains ne sont pas suffisamment préparés pour contenir de façon synergique la propagation du coronavirus dans la sous-région.

De la perception de l'application des mesures restrictives sur les activités économiques transfrontalières et effets induits, l'étude note que les mesures barrières liées à la fermeture des frontières imposées pour empêcher la propagation du virus entre les deux pays sont diversement analysées et vécues par les acteurs intervenant dans les activités économiques transfrontalières. Il ressort de l'appréciation globale de ces mesures, notamment le confinement, la quarantaine, et la fermeture des frontières, qu'elles sont inopportunes. Ce point de vue d'ensemble rejoint celui évoqué par J. PEYRONY (2020, p.6) lorsqu'il note que la fermeture des frontières, certes, permet d'endiguer la propagation du virus, mais cela paraît inopportun pour la mobilité des personnes et des biens.

Dans la même logique, Amnesty International (2020, p.2) mentionne que dans le souci de protéger au mieux la santé publique et de venir en aide aux personnes et groupes de personnes qui sont les plus vulnérables à la maladie à coronavirus, il faut plutôt dès le départ placer les droits humains au cœur de toutes les mesures qui sont prises dans les domaines du traitement, de l'endiguement, de la préparation et de la prévention.

Quant aux effets de l'application des mesures restrictives sur les activités économiques transfrontalières, l'étude fait ressortir que celles-ci ont été en grande partie éprouvées par l'application de ces directives en vue de la limitation de la propagation de la pandémie de COVID-19. Il ressort que plusieurs domaines d'activités notamment le transport des passagers, des volailles et du bétail sur pied et le commerce de détails, sont les plus touchées suite à l'application de ces mesures au niveau de la frontière Niangoloko-Ouangolodougou. Ce résultat est similaire à celui obtenu par la Chambre consulaire régionale de l'UEMOA (2020, p.20) lorsqu'elle relève que l'analyse des effets de la COVID-19 sur les secteurs d'activités dans la sous-région permet d'observer que les conséquences économiques et financières ont été de plusieurs ordres et ont varié significativement selon les activités dans les domaines des services, du commerce d'importation et d'exportation, de l'industrie, de l'artisanat et du transport des voyageurs. M. N. M'BOUNA in M. S. MBENDA et O. V. BIWOLE (2020, p. 100) souligne dans le même sens que les conséquences économiques de la pandémie de la COVID-19 sont désastreuses pour les économies transfrontalières (risque de faillite, chômage, baisse des revenus, etc.). Et au-delà des effets directs ressentis sur les activités des acteurs économiques, l'étude relève d'autres conséquences indirectes et perverses liées à l'application des mesures barrières contre la COVID-19 à la frontière ivoiro-burkinabè. La perturbation de l'approvisionnement en produits de première nécessité au profit des ménages a été relevée. Celle-ci crée également d'autres conséquences liées à l'inflation.

Cela est constaté par la Banque africaine de développement (2020, p.8) qui affirme que la pandémie de la COVID-19 est à l'origine d'une accélération soudaine de l'inflation en Afrique de l'Ouest, qui dans certains cas, dépasse 5 %. Le Ministère ivoirien du plan et du développement (2020, p.35), dans son étude, confirme également que l'interdiction des déplacements non autorisés entre Abidjan et l'intérieur du pays, ainsi que la fermeture des frontières, ont un impact sur les activités des commerçants.

Un autre effet pervers noté dans l'analyse concerne les stratégies clandestines développées, par certains acteurs économiques et des passagers, malgré eux, pour contourner les barrières officielles installées au niveau des frontières, dans le souci de pouvoir mener leurs activités transfrontalières, défiant ainsi tous les enjeux. T. F. AZENG in M. S. MBENDA et O. V. BIWOLE (2020, p.35) souligne dans ce sens que, « quoique pleinement conscients de la réalité et des dangers auxquels ils s'exposent, les agents économiques sont tentés de développer des biais comportementaux justifiés par un arbitrage entre les risques sanitaires et les risques concurrents avec lesquels ils coexistent, notamment les risques économiques ». La gestion du risque économique prend ainsi le dessus sur celle des risques sanitaire et sécuritaire. S. BREDELOUP et O. KOURAOGO (2007, p.1) faisaient une analyse similaire à travers leur étude intitulée « Quand la crise ivoirienne stimule les trajectoires professionnelles des transporteurs burkinabè émigrés » où ils notent l'essor de nouveaux axes, de nouvelles circulations dû à la crise.

En somme, l'étude aboutit au constat selon lequel la gestion de la pandémie de la COVID-19 à la frontière ivoiro-burkinabè présente plusieurs facettes, comme constaté également par A. DUSOULIER (2020, p.1) et par J. PEYRONY (2020, p.6) qui affirment que face aux crises sanitaires, « les frontières font leur retour, physiquement et surtout dans les têtes des gens ». A. SZEKELY (2007, p.3) parle alors de zones frontalières aliénées où les tensions sont dominantes et les interactions sont totalement absentes.

Tout compte fait, la perception de la coopération transfrontalière comme panacée de lutte contre la pandémie et de relance des activités économiques transfrontalières semble bien exprimée par les acteurs de l'économie transfrontalière. L'étude est partie du postulat selon lequel la mise en œuvre de stratégies sanitaires et économiques conjointes entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire constitue une solution visant un équilibre entre la réduction de la propagation de la maladie et le maintien des activités économiques transfrontalières. Les résultats montrent que toutes les catégories de personnes enquêtées pensent effectivement que la coopération transfrontalière peut être un catalyseur de la lutte contre la propagation de la COVID-19. En effet, alors que la réalité de l'espace transfrontalier montre plutôt une frontière de coopération entre acteurs dans la lutte contre la pandémie, il est plutôt souhaité de s'engager sur la voie de la promotion de la coopération transfrontalière, comme l'a relevé E. SOUGUE (2016, p.19). En cela, l'analyse montre que le renforcement de la coopération entre les commerçants, les forces de sécurité et les services douaniers aux postes frontaliers, l'installation de plateformes de diagnostics et de prise en charge des cas confirmés, le développement de mécanismes de financement conjoints au profit des acteurs de l'économie transfrontalière éprouvés, sont jugés très indispensables. Cela corrobore les analyses faites par certains auteurs qui soulignent que les pandémies ne connaissent pas de frontières. Pour cela, la collaboration régionale est la clé de la lutte contre le coronavirus. Dans ce sens, C. CRETU citée par E. DELECOSSE, F. LELOUP et H. LEWALLE (2017, p.6), affirme que la santé n'ayant pas de frontières, un patient doit avoir le droit de se rendre à l'hôpital le plus proche, même si ce dernier est situé dans un pays autre que son pays de résidence. L'OMS (2020, p.2) recommande à cet effet la construction d'établissements de santé aux frontières, qui seront fréquentés par les voyageurs transfrontaliers pour des dépistages et des prises en charge rapide. Aussi le Règlement sanitaire international souligne-t-il l'importance de prendre des mesures aux points d'entrée tels que les postes-frontières afin de renforcer les capacités nationales de prévention des situations d'urgence sanitaire, s'y préparer, les détecter et y faire face.

L'OIM (2020, p.2) quant à elle, mentionne que le recours à la sensibilisation transfrontalière au niveau communautaire, en étroite coordination avec les autorités est un bon moyen de préparation et de réponse à la COVID-19. Aussi, le Conseil de l'Europe (2020, p.6), fait mention de la nécessité de concevoir une base de données sur la coopération transfrontalière dédiée à la capitalisation de cas spécifiques liés à la

COVID-19 pour l'aide à la décision transfrontalière. Ces deux aspects corroborent également les résultats de l'étude.

Dans le domaine sécuritaire, l'étude note la porosité des frontières dont le contrôle échappe aux forces de sécurité et aux douaniers. Et pour y remédier, il ressort que le renforcement de la coopération transfrontalière peut être une solution. Cela est également confirmé par l'OIM (2020, p. 2) qui note que le renforcement de la sécurité aux frontières des pays, dans le cadre de la coopération transfrontalière, est un défi majeur pour lutter contre la pandémie de la COVID-19 tout en maintenant la mobilité des personnes et les activités économiques transfrontalières.

Conclusion

Les mesures restrictives notamment la fermeture des frontières terrestres et ferroviaires sont, dans les faits, déterminantes pour endiguer la propagation de la pandémie de COVID-19 entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Cependant, elles éprouvent les activités et les moyens de subsistance des personnes qui exercent les activités économiques transfrontalières, dont nombreux sont dans l'informel et vivent de ces activités au quotidien.

Les effets négatifs et pervers de cette pandémie viennent rappeler particulièrement en quoi la coopération transfrontalière, l'intégration régionale, la coordination des actions, sont capitales pour mieux lutter contre la pandémie et assurer la continuité des activités économiques et la mobilité des personnes de part et d'autre des frontières.

Tirant leçon du fait que les maladies peuvent se propager d'un pays à l'autre malgré l'existence des frontières, il est mieux indiqué de développer des stratégies communes pour assurer la prévention et la lutte contre les pandémies dans l'avenir.

Références bibliographiques

Amnesty International, mars 2020, Mesures prises face à la COVID-19 et obligations des Etats en matière de droits humains : observations préliminaires, Déclaration publique, 11 p.

Banque africaine de développement, 2020, Perspectives économiques en Afrique dans le contexte de la COVID-19, 122 p.

BOUËT Antoine et LABORDE David, 2020, « Les politiques frontalières liées à la pandémie de COVID-19 et les difficultés économiques pour le commerce africain et pour les communautés », de in IFPRI, Division Marché, Commerce et Institution, 4 p.

BREDELOUP Sylvie et KOURAOGO Oumarou, 2007, « Quand la crise ivoirienne stimule les trajectoires professionnelles des transporteurs burkinabè émigrés », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23, n°3, Migrations internationales et vulnérabilités, 17 p.

CHAMBRE CONSULAIRE REGIONALE DE L'UEMOA, mai 2020, Impact de la pandémie du COVID-19 sur le secteur privé de l'UEMOA, rapport définitif, 58 p.

Conseil de l'Europe, août 2020, Gouvernance démocratique et COVID-19, projet de rapport, Strasbourg, 30 p.

Conseil de l'Europe, 2006, Guide pratique de la coopération transfrontalière, Mission Transfrontalière Opérationnelle, 70 p.

DUSOULIER Amandine, 2020, « La COVID-19 en Afrique de l'Ouest : une gestion aux multiples facettes », in *Eclairage*, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), 8 p.

DELECOSSE Eric, LELOUP Fabienne et LEWALLE Henri, 2017, *La coopération transfrontalière dans le domaine de la santé : principes et pratiques*, Coopération transfrontalière, Frontières intérieures, Paris, 100 p.

- MBENDA Mougou S. et BIWOLE Ondoua V., 2020, *Covid-19 : Épidémiologie de l'économie et confinement de l'organisation*, Les presses universitaires de Yaoundé (PUY), Cameroun, 278 p.
- MINISTRE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT, 2020, *Plan de riposte contre les infections respiratoires aiguës à Coronavirus*, République de Côte d'Ivoire, 12 p.
- MINISTERE DE LA SANTE, 2020, *Plan de préparation et de riposte à l'épidémie du COVID-19 au Burkina Faso*, Document révisé, 46 p.
- MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, 2020, *Mesure de l'impact socio-économique du COVID-19 sur les conditions de vie des ménages en Côte d'Ivoire*, rapport final, 62 p.
- ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM), 2020, *Suivi des urgences de la COVID-19*, rapport périodique, Région des Cascades, Burkina Faso, 4 p.
- ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM), 2020, *Réponse de l'OIM concernant la gestion de l'immigration et des frontières*, 3 p.
- ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM), 2016, *Cartographie et présentation de la gestion des frontières au Burkina Faso*, rapport définitif, 60 p.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE, 2020, *Lutte contre la propagation de la COVID-19 aux postes-frontières*, Orientations provisoires, 9 p.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU), Commission économique pour l'Afrique, 2020, *Le COVID-19 en Afrique, Sauver des vies et l'économie*, Addis Abeba, 54 p.
- PEYRONY Jean, 2020, *La crise du COVID-19 aux frontières : retours d'expérience du réseau de la Mission Opérationnelle Transfrontalière : pour un « après » soutenable*, Séminaire sur « *Soutenabilités des espaces transfrontaliers* », mai 2020, Paris, France, 35 p.
- SOUGUE Edmond, 2016, *Nouvelles territorialités urbaines transfrontalières en Afrique de l'Ouest : processus d'émergence et de construction*, Thèse de doctorat unique de Géographie, Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 416 p.
- SZEKELY Andrea, 2007, « Les enjeux de la coopération transfrontalière », in *ResearchGate*, 10 p.